



BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS « 2024-2025 »

Je soussigné(e) Madame / Monsieur _____

Résidant à (adresse complète) _____

E-mail : _____ @ _____ / Tél 1 : _____

Tél 2 : _____

Responsable légal du ou des enfants, demande l'inscription aux activités suivantes :

Nom Prénom	Date de Naissance	Niveau Scolaire (à la rentrée 2024)	Répondre par oui ou non		
			Cours d'arabe à partir de 6 ans	Cours de Coran (*)	Animations

(*) Cours de Coran organisés par la « Mosquée Nasr »

Je reconnais avoir pris connaissance :

- Du tarif d'inscription de **140 euros par enfant, par an** (à partir du 3ème enfant **70 euros**) des conditions générales 2024/2025 (page 3 et 4)
- La liste des fournitures scolaires à fournir
 - ✓ 1 grand cahier
 - ✓ 1 petit cahier (cahier de liaison)
 - ✓ 1 porte-vue et une ardoise - une trousse (stylos, feutre à ardoise, crayon gris, gomme, taille crayon, feutres, crayon de couleurs, règle)
- **Fournir l'attestation d'assurance de responsabilité civile**
- **Livres à acheter, veuillez-vous rapprocher de l'Association Plume d'Espoir pour plus de détails**

Fait à _____ le ___ / ___ / 2024

Signature du responsable légal :

Association Plume d'Espoir

278, Avenue Georges Pompidou- 04100 MANOSQUE / cours.arabe04@gmail.com / 07.49.31.14.70



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des différents événements organisés, l'association Plume d'Espoir peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles votre enfant peut apparaître. Notre association peut également être sollicitée par la presse. La loi relative au droit à l'image oblige les responsables de notre association à demander une autorisation écrite pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue.

Les prises de vues et les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, pour ses besoins de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation est valable :

- Pour la réalisation de photos ou d'images dans le cadre des activités de notre association
- Pour la diffusion des prises de vue sur différents supports (site internet, papier, vidéo, réseaux sociaux...) par l'association Plume d'Espoir, par les journalistes, et par nos partenaires
- Pour l'édition de documents (plaquette, journal interne et externe...)
- Pour des expositions relatives à notre association Plume d'Espoir

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2024-2025 et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Je soussigné(e) : _____ responsable légal du ou des enfants inscrit(s) aux activités de l'association Plume d'Espoir,

Autorise, à titre gratuit, l'association Plume d'Espoir à photographier / filmer et à exploiter l'image de mon ou mes enfants.

N'autorise pas l'association Plume d'Espoir à photographier / filmer et à exploiter l'image de mon ou mes enfants.

Fait à _____ le ___ / ___ / 2024

Signature du responsable légal :

Association Plume d'Espoir

278, Avenue Georges Pompidou- 04100 MANOSQUE / cours.arabe04@gmail.com / 07.49.31.14.70



CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE

L'association Plume d'Espoir (ci-après dénommée l'Association) a pour but de favoriser la cohésion sociale et l'insertion sociale, professionnelle et éducative des publics fragilisés.

1. COURS D'ARABE :

- ✓ Les cours d'arabe sont dispensés par des enseignants qualifiés et expérimentés.
- ✓ Les cours sont ouverts aux personnes de tous âges et de tous niveaux.
- ✓ Les tarifs des cours sont fixés par le Conseil d'administration.
- ✓ Des inscriptions sont possibles en cours d'année, sous réserve de places disponibles.

2. MODALITÉS DE PAIEMENT :

Les parents s'engagent à régler le montant de l'inscription :

- Par chèque à l'ordre de l'Association Plume d'Espoir - par virement bancaire (**IBAN** : FR76-3000-4007-0600-0101-6768-102 / **BIC** : BNPAFRPPXXX)
- En espèces auprès du Trésorier de l'Association Plume d'Espoir
- Le montant de l'inscription **ne couvre pas les fournitures de cours, ni les ouvrages (livres)**.
- Aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de problème de santé, de déménagement hors agglomération (sous présentation de justificatif).

3. DISCIPLINE GÉNÉRALE :

Comportement

L'élève s'engage à ne pas perturber le bon déroulement des cours.

L'élève s'engage à avoir un comportement respectueux vis-à-vis de son enseignant(e) et de ses camarades.

Propreté

L'élève doit garder son bureau et sa salle de classe dans un état de propreté.

Il est strictement interdit de dégrader la salle de classe (table, mur, sol, matériel, porte).

Matériel

L'élève doit être en possession de son matériel de travail, nécessaire aux cours.



4. RESPONSABILITÉ :

Chaque parent ou responsable légal est responsable de son enfant, à savoir :

- Lors de l'arrivée en cours, **les parents doivent attendre l'arrivée de l'enseignant pour que celui-ci prenne en charge les enfants.** Ceci évitera que les enfants se retrouvent seuls.
- Si le cours ne peut être assuré, les responsables de l'association informent les parents par téléphone, courriel ou par un mot sur le cahier de liaison (**que vous devez fournir à votre enfant**).
- Les parents doivent attendre leur enfant à la sortie avant la fin des cours.
- Pour les mineurs qui viennent récupérer leurs frères et sœurs, nous fournir une autorisation signée par les parents.
- **Au bout de 3 absences non justifiées par le parent de l'élève, ce dernier ne sera plus admis aux cours.**

5. SANCTION DISCIPLINAIRE :

En cas de faute disciplinaire grave, d'un mauvais comportement à répétition ou d'infraction aux règles de la présente charte, l'élève sera expulsé sans avoir droit au remboursement.

6. NOS VALEURS :

L'Association adhère aux valeurs de respect, de solidarité, de fraternité et d'égalité.

Ces valeurs doivent être respectées par tous les membres de l'Association, les bénévoles, les adhérents et les usagers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales,

Fait à _____ le ___ / ___ / 2024

Signature du responsable légal :